

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale du SYNAVI
à Tours les 13 et 14 mai 2017**

Chaque année plus d'un millier de compagnies présentent des spectacles au Festival OFF d'AVIGNON. Cet événement a un retentissement important dans la vie culturelle de notre pays.

Le SYNAVI fait le constat qu'Avignon OFF est devenue une sorte de grande foire commerciale où les programmeurs viennent faire leur marché.

Sur le plan économique, celle-ci bénéficie d'abord aux propriétaires des lieux de spectacles, aux gestionnaires des hébergements et aux commerçants et prestataires de services de l'agglomération qui tirent profit de la présence des acteurs culturels et du public venu en nombre.

Par ailleurs le Festival IN conforte sa légitimité vis-à-vis des collectivités locales grâce à l'apport économique de l'ensemble IN et OFF et accroît son prestige grâce à cette fréquentation massive.

Ce sont pourtant les artistes-producteurs qui sont à la source du succès de cet événement en engageant leurs financements pour montrer leurs créations. Et le constat est que les conditions économiques de diffusion des spectacles à Avignon sont particulièrement difficiles pour les responsables de nos structures. Un spectacle coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros et les recettes sont rarement à la même hauteur.

Le SYNAVI défend les principes de la diversité et des droits culturels et les valeurs de l'économie solidaire. Il est signataire des conventions collectives CCNEAC et CCNSVP et rappelle à ce titre que les droits du travail appliqués aux salariés de nos structures doivent être respectés. Avignon ne peut pas être une exception géographique où le droit social ne s'appliquerait pas au moment du Festival OFF. Mais on ne peut pas rappeler ces principes sans chercher à améliorer la situation des compagnies et les aider à assumer pleinement leur rôle d'employeur dans le respect des règles sociales.

Le SYNAVI veut rappeler aux différents acteurs de cet événement leurs responsabilités :

- Les exploitants de lieux doivent offrir des conditions professionnelles d'accueil des spectacles avec le respect des conditions de travail pour les équipes artistiques et le respect des conditions d'accueil du public permettant une rencontre de qualité entre les spectateurs et l'œuvre artistique.

- Les exploitants de lieux doivent offrir des contrats aux équipes artistiques qui leur permettent de respecter les règles sociales. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, il n'en reste pas moins que beaucoup de lieux n'assument pas suffisamment leur rôle pour garantir ces règles sociales comme le repos hebdomadaire des artistes et des techniciens, qui doit être pris en compte dans le calcul du coût de location des lieux de représentations.

- Les exploitants de lieux doivent afficher une transparence non seulement sur les conditions financières d'accueil mais également sur leur budget de fonctionnement. Cette transparence est indispensable pour lutter contre la recherche maximale du profit résultant des locations qui se fait nécessairement au détriment des artistes-producteurs.

- Les pouvoirs publics et le Festival IN d'Avignon doivent assumer leurs responsabilités dans le soutien et la régulation du fonctionnement du Festival OFF, qui bien qu'indépendant du festival officiel, constitue un temps majeur dans la vie du secteur du spectacle vivant et des politiques culturelles.

- Les pouvoirs publics sont directement concernés par la logique économique mise en œuvre à Avignon, puisqu'une partie des financements publics apportés à la diffusion des spectacles sert souvent à financer des locations et de frais d'hébergement coûteux : il s'agit donc bien d'un transfert de fonds publics vers des intérêts privés d'où sont exclus les artistes et les techniciens.

Les responsables publics ne peuvent pas se contenter d'organiser des débats pour rappeler les grands principes de la professionnalisation et ne pas prendre en compte les difficultés d'exercice du métier des compagnies jouant dans le OFF ni tenter d'y apporter des réponses concrètes. Ils doivent se concerter avec les programmeurs et les artistes-producteurs pour vérifier si la diffusion à Avignon n'est pas beaucoup plus coûteuse que celle qui serait possible de développer dans chaque région, et le cas échéant définir une autre politique de soutien.

-Les programmeurs venant faire leur marché en Avignon pour réaliser leur programmation doivent s'interroger sur tous ces facteurs. Ils ne peuvent pas mettre en avant le coût des spectacles et déplorer la limite de leurs budgets de programmation sans se demander s'il n'y a pas des alternatives plus économiques et plus humaines à mettre en place pour créer la rencontre avec les créations des équipes artistiques. Il est cependant certain que les budgets de programmation sont les premiers impactés lors de la baisse des budgets de lieux et deviennent la variable d'ajustement des réductions budgétaires imposées par les pouvoirs publics.

Dans la situation actuelle, beaucoup de compagnies estiment malgré tout n'avoir pas d'autre alternative que de venir en Avignon pour diffuser leur travail. Aussi le SYNAVI juge indispensable :

- que chaque structure qui prend la décision de jouer à Avignon ne se retrouve pas isolée dans cet environnement mercantile
- que les structures soient accompagnées par les organisations professionnelles, pour les aider à faire les bons choix en termes de lieu de représentations, de type de contrat de location, de mode de diffusion et d'organisation matérielle de ses équipes. A partir de son expérience, le SYNAVI encouragera et valorisera toutes les actions de mutualisation des moyens entre les structures
- que le syndicat soit présent aux côtés des compagnies, chaque fois il sera nécessaire de dénoncer les conditions d'accueil de certains lieux

Enfin le SYNAVI pense que l'Association Festival et Compagnie, qui a été créé en 2003 en premier lieu pour gérer le catalogue des spectacles du OFF, doit réaffirmer son rôle et ses missions :

- favoriser et permettre la rencontre entre le public et les équipes artistiques
- aider et permettre la rencontre des programmeurs et des œuvres artistiques présentées dans les différents lieux
- informer et défendre les compagnies sur les conditions économiques de représentation au festival
- veiller à la professionnalisation des lieux et au souci du rayonnement du secteur du spectacle vivant dans des conditions économiques décentes pour tous ses acteurs

Les compagnies et les équipes artistiques doivent avoir toute leur place dans la gestion de cette association : Actuellement, elle comprend trois collèges, les lieux, les compagnies et les diffuseurs et les personnalités qualifiées. Le nombre de compagnies adhérentes y reste faible et celles-ci n'ont pas la majorité des voix bien qu'elles soient les premières concernées par la question de la diffusion. Cependant plusieurs d'entre elles, élues au Conseil d'administration, ont obtenu avec l'appui d'une partie des diffuseurs et de directeurs de lieux, des avancées significatives dans le fonctionnement et le périmètre de l'association. La transparence des tarifs d'accueil des lieux a été obtenue en 2016 et un fonds de soutien pour les compagnies sera mis en place pour l'édition 2017.

Le SYNAVI constate une évolution positive au niveau d'AFC, il apporte son soutien aux représentants actuels des compagnies au sein du Conseil d'administration et invite les compagnies présentes à Avignon à adhérer à AFC afin d'améliorer les conditions de réalisation de leurs activités et faire évoluer AFC dans l'intérêt de la création artistique et de la diffusion des œuvres.

Malgré ses dérives marchandes, Avignon est un lieu unique de rencontre entre professionnels du spectacle et avec le public. Le SYNAVI continuera d'être présent chaque année aux débats et forums organisés sur les thèmes concernant la vie professionnelle du secteur du spectacle vivant pour défendre les intérêts des compagnies. Ses responsables répondront à toutes les invitations d'AFC et des autres organisations pour débattre avec le public et les professionnels du spectacle, dans l'intérêt du développement de la vie artistique et de ses acteurs.

Le SYNAVI rappelle aux compagnies qu'Avignon n'est pas le seul ni nécessairement le meilleur endroit pour promouvoir la diffusion de leurs spectacles.

Il est important d'entretenir un dialogue régulier entre les équipes artistiques et les programmeurs pour renforcer les possibilités de diffusion des spectacles et leur rappeler qu'ils ne doivent pas attendre Avignon pour aller voir des spectacles créés dans leur région d'origine.

Il faut développer les expériences de rencontres artistiques organisées par les compagnies et un certain nombre de programmeurs soucieux du bon fonctionnement du secteur du spectacle vivant, sur des bases de mutualisation des moyens, de mise à disposition gratuite des plateaux et de partage des recettes. Le SYNAVI encourage les compagnies et les programmeurs à généraliser ces pratiques qui commencent à apparaître dans plusieurs régions.

Enfin le SYNAVI rappelle la multitude des lieux de recherche, de fabrique, de résidence ou de diffusion proposés par les lieux indépendants. Il continuera à appeler les collectivités publiques, à reconnaître la richesse que représente cette diversité. Cette reconnaissance doit se traduire par une amélioration des conditions de travail dans ces lieux et permettre une mise en synergie de l'ensemble des outils disponibles sur le territoire pour le bénéfice du public et des artistes.